

ANS Vie - Covéa
Association Nationale des Souscripteurs Vie Covéa
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
86-90 rue Saint-Lazare 75009 PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 SEPTEMBRE 2020

AVIS DE CONVOCATION

Suite au report de l'assemblée et en application de l'ordonnance 2020-318 du 25 mars 2020, les adhérents de l'ANS Vie - Covéa sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le **vendredi 18 septembre 2020 à 14 heures 30, au Palais des Congrès de Tours, 26 Boulevard Heurteloup – 37000 Tours**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport du Trésorier sur les opérations et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes et approbation des comptes ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de Commerce et approbation des termes dudit rapport ;
- Fixation du montant de la cotisation ;
- Délégations données au Conseil d'Administration relatives à la signature d'avenants aux contrats souscrits ;
- Modification de la clause de prescription dans les contrats souscrits ;
- Modification des notices d'information pour préciser la clause applicable en l'absence de bénéficiaire désigné ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Election d'administrateurs ;
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

Important : Compte tenu des incertitudes résultant du contexte lié au COVID-19, les date, lieu ou modalités de cette assemblée pourraient être modifiés. Les adhérents en seront informés, le cas échéant, par avis publié dans un journal d'annonces légales et sur le site internet de l'association www.ansviecovea.org, que les adhérents sont invités à consulter régulièrement.

Le Président du conseil d'administration